

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mercredi 13 juillet 1988

La séance est ouverte à 14 heures.

—
Prières
—

DÉCLARATIONS AUX TERMES DE L'ARTICLE 21 DU RÈGLEMENT

[Traduction]

LA FAUNE

LE FONDS DE RÉTABLISSEMENT DES ESPÈCES EN DANGER DE DISPARITION

L'hon. Chas. L. Caccia (Davenport): Monsieur le Président, en juin de l'année dernière, le ministre de l'Environnement (M. McMillan) a promis de verser 1 million de dollars au Fonds de rétablissement des espèces en danger de disparition, un projet conjoint avec le Fonds mondial pour la nature qui vise à protéger les espèces menacées au Canada.

En mai dernier, le ministre a déclaré au comité permanent de l'environnement et des forêts qu'il croyait trouver les fonds dans les prévisions de dépenses de cette année.

En juin dernier, les fonctionnaires du ministère ont informé notre comité qu'il n'y avait pas de fonds à cette fin dans les prévisions de cette année, mais que le Conseil du Trésor étudiait la demande. Aujourd'hui, 13 mois après l'annonce par le ministre du Fonds de rétablissement des espèces en danger de disparition, il n'est toujours pas prévu de fonds.

Monte Hummel, président canadien du Fonds mondial pour la nature, déclare: «Les attermoissements ne pourraient pas tomber plus mal. Le Comité sur le statut des espèces menacées de disparition au Canada a ajouté 26 espèces sur sa liste, cette année.» Le ministre de l'Environnement devrait respecter ses obligations et verser maintenant les fonds qu'il a promis il y a un an. C'est urgent.

* * *

● (1405)

LA FONCTION PUBLIQUE

LES DROITS POLITIQUES DES EMPLOYÉS

M. Bill Tupper (Nepean—Carleton): Monsieur le Président, le projet de loi C-273, Loi sur les droits politiques des fonctionnaires, a fait l'objet d'un rapport présenté à la Chambre le 21 juin 1988 par le comité législatif chargé d'en faire l'étude. C'est une bonne mesure législative. Elle propose une classification à deux paliers en vertu de laquelle les droits politiques de la plupart des fonctionnaires seront très considérablement

élargis tandis que ceux des fonctionnaires ayant des responsabilités politiques continueront d'être limités.

Le projet de loi C-273 prévoit un mécanisme d'appel aussi bien pour l'employeur que les employés et maintient le principe de l'impartialité de la fonction publique. Le processus grâce auquel on fera la distinction entre les fonctionnaires à participation politique restreinte et les autres est fort simple. De plus, tous les partis s'accordent pour favoriser l'adoption de ce projet de loi à l'étape de la troisième lecture.

Le projet de loi fera coïncider les revendications de longue date des associations de fonctionnaires avec les exigences de notre Charte des droits. Je voudrais encourager la Chambre à accorder la priorité à l'adoption du projet de loi C-273. Je demande également à tous les députés ayant des critiques à formuler à l'égard de ce projet de loi de m'en faire part ou bien d'en faire part au parrain du projet de loi, le député d'Ottawa-Ouest (M. Daubney) ou à leur leader à la Chambre.

* * *

LA DÉFENSE NATIONALE

LE PROJET D'ACHAT DE SOUS-MARINS À PROPULSION NUCLÉAIRE

M. Ernie Epp (Thunder Bay—Nipigon): Monsieur le Président, la création, annoncée hier, du soi-disant comité pour la souveraineté et une défense navale efficace, qui a pour mission d'encourager le gouvernement conservateur à acheter des sous-marins à propulsion nucléaire, révèle que le public est moins enclin à appuyer un tel achat. Cette alliance de chefs d'entreprises et d'experts en défense cherche à susciter des appuis pour un programme d'une utilité stratégique douteuse, susceptible de nuire à l'environnement et peu judicieux sur les plans financier et politique.

Patrouiller sous les glaces de l'Arctique ne constitue pas une priorité en matière de défense. L'ambassadeur du Canada aux États-Unis a récemment assuré aux Américains que ces sous-marins ne défendraient pas la souveraineté canadienne. Ce serait sûrement gaspiller l'argent des contribuables que d'intégrer des sous-marins canadiens à la stratégie maritime vers l'avant de la marine américaine. Si le Canada achetait des sous-marins à propulsion nucléaire, il lui serait difficile de maintenir sa réputation de pays pacifique. Par ailleurs, le déclassement de ces appareils ajouterait à nos problèmes d'élimination des déchets nucléaires.

Ce qu'il y a de plus étrange dans toute cette histoire, c'est la présence au sein du comité de l'ancien ministre libéral de la Défense, Jean-Jacques Blais. Avouez, M. Blais, que nous n'avons pas besoin de sous-marins à propulsion nucléaire pour stimuler l'industrie canadienne de la construction navale. Il est